Mission

L’organisation de l’accès à la profession est une des principales missions confiées par le législateur à l’IRE.

Les stagiaires-réviseurs d’entreprises sont les réviseurs d’entreprises de demain. La préparation d’un corps de spécialistes à l’exercice de la profession figure dès lors au premier rang des préoccupations de la Commission de stage. C’est pourquoi le stage de réviseur d’entreprises, d’une durée de trois ans, se déroule sous l’étroite surveillance et avec l’accompagnement de la Commission de stage, qui veille à garantir une formation de haute qualité. Compte tenu de la diversité des missions confiées au réviseur d’entreprises, la Commission de stage considère qu’il est important que le stage aborde de manière aussi complète que possible les multiples facettes de la profession.